

Mise à disposition de salles

Bénéficiant d'une **situation stratégique**, à proximité des gares du Nord et de l'Est, nos locaux offrent un cadre agréable pour l'organisation de vos réunions ou de vos formations.

D'une surface de 160 m², nos locaux comprennent 2 grandes salles de formation et un bureau individuel qui peuvent accueillir de 1 à 12 stagiaires.

Tous nos espaces disposent d'un **accès WIFI** et de **paper boards**. Ils peuvent être équipés à la demande d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

Nous pouvons vous assister pour l'organisation logistique de votre prestation pour :

- La restauration (collation / repas)
- L'hébergement



Notre **Adresse**: 137 boulevard de Magenta dans le 10ème arrondissement



Les accès : **gares du Nord et de l'Est**, **RER** (B et D), **métro** (lignes 2, 4, 5 et 7), **bus** (48,42,43,26,30,31,32,47,38,39,46), **Parkings** (Euronord Lariboisière , Vinci Park Cgst , Garage d'Abbeville).

Nos **tarifs** varient **entre 80 euros** pour la demi-journée (salle de 2 à 10 personnes sans prestations complémentaires) et **250 euros** pour la journée (salle de 2 à 18 personnes ; cafés ou thés aux pauses et matériels de projection compris).

Horaires d'ouverture : 8h30-19h*

***Pour toute information,
vous pouvez nous contacter au 09 81 90 06 90 ou 09 82 25 66 11
et nous rendre visite !***

**sauf cas particuliers*

TARIFS MISE A DISPOSITION DE SALLES TTC				
Nature de la prestation	Caractéristiques	Prix unitaire/ jour* 6 heures	Prix unitaire/demi-journée* 3 heures	Soirées** 19h-23h 4 heures
Mise à disposition d'espaces	Salles de de 7 à 12 personnes <i>Prestations incluses : tableau papier, ordinateur, vidéo projecteur et internet, café à l'accueil du matin et aux pauses de la matinée et de l'après-midi, bouteille d'eau individuelle</i>	250,00 €	170,00 €	250,00 €
	Salle de formation de 7 à 12 personnes <i>Prestations incluses : tableau papier et internet- café</i>	200,00 €	150,00 €	
	Salle de formation de 2 à 6 personnes <i>Prestations incluses : tableau papier, ordinateur, vidéo projecteur et internet, café à l'accueil du matin et aux pauses de la matinée et de l'après-midi, bouteille d'eau individuelle</i>	150,00 €	100,00 €	
	Salle de formation de 2 à 6 personnes <i>Prestations incluses : tableau papier et internet- bouteille d'eau</i>	120,00 €	80,00 €	
Restauration <i>(repas payables directement au restaurant)</i>	Repas au menu 3 plats – bouteille d'eau et café	20,00 €/ par personne		
	Repas au menu 2 plats- bouteille d'eau et café	18,00 €/ par personne		
	Pause-café avec viennoiserie	2,00 €/ par personne		

*Majoration de l'heure samedi : 20%- ** Majoration de l'heure après 19h : 50%

REGLEMENT GENERAL DE MISE A DISPOSITION DES SALLES

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de salles de formation et/ou de réunion par la société **idée(s)** ainsi que les modalités de réservation et de facturation de cette mise à disposition.

ARTICLE 2 : CONDITIONS PREALABLES

La société **idée(s)** déclare expressément avoir souscrit assurance responsabilité civile couvrant l'accueil de publics.

ARTICLE 3 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION ET DE RESERVATION

- Le calendrier de la mise à disposition de salles est arrêté d'un commun accord entre les parties.
- La réservation de salle est matérialisée par un bon de commande ou la signature d'un devis accepté.

ARTICLE 4 : MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

La facturation est établie comme suit :

- 20 % à la commande
- Solde à l'issue de la prestation

Les délais de paiement sont de 30 jours à réception de la facture.

ARTICLE 7 : OBLIGATION DE NON-CONCURRENCE

Pendant l'exécution du présent contrat la société **idée(s)** s'interdit expressément de démarcher les participants et intervenants des sociétés bénéficiant des prestations de mise à disposition de salles de quelque manière que ce soit. Les locaux seront fournis de toute publicité, plaquette de présentation et autres outils de communication.

ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige et à défaut de solution amiable, les juridictions de Paris seront seules compétentes pour connaître de tout différend né de l'exécution, de l'interprétation ou de la cessation du présent contrat